

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-21

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 32**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 100 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Création	0	0
TOTAUX	2 100 000	0
SOLDE	2 100 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, qui augmente les crédits d'engagement (AE) de 2,1 millions d'euros sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » du budget général,

permettra l'initialisation des travaux de sécurité nécessaires au bâtiment de l'établissement du palais de la porte Dorée (EPPD), qui abrite la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (dénommée désormais Musée de l'histoire de l'immigration) et l'aquarium tropical.

Ce bâtiment, édifié pour l'exposition coloniale de 1931, a fait l'objet de travaux de réaménagement en 2007. Néanmoins, des travaux complémentaires sont nécessaires pour assurer la sécurité des visiteurs et des agents, ainsi que pour améliorer l'optimisation de l'espace dans un contexte d'augmentation de la fréquentation. Ces travaux sont indispensables pour la mise aux normes des deux étages inférieurs du palais de la porte Dorée (remise aux normes sécurité incendie, désenfumage, éclairage de secours, mise en conformité des installations électriques et de l'accessibilité).

Les travaux devant s'étaler jusqu'en 2017, les crédits de paiement correspondant à ces autorisations d'engagement seront consommés ultérieurement.